

Page: 1/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 02.11.2022 Révision: 02.11.2022 *Numéro de version 3 (remplace la version 2)* 

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: NEDCR24
- · UFI: EOD0-K00R-500K-2KM5
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation: Nettoyant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- · Producteur/fournisseur:

TnB SA France

Rue Nicolas Joseph Cugnot

PA de La Crau

13300 Salon de Provence FRANCE

Tél: +33 (0)4 90 45 15 96 Fax: +33 (0)4 90 53 42 20

qlt@t-nb.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique - Bruxelles: +32 070/245 245

Luxembourg: Centre anti poison: (+352) 8002 5500

Suisse: 145

Depuis l'étranger:

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



GHS02

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger :





- · Mention d'avertissement : Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: 1-méthoxy-2-propanol

(suite page 2)



Page: 2/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 02.11.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 02.11.2022

Nom du produit: NEDCR24

(suite de la page 1)

#### · Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### · Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

*Éviter de respirer les vapeurs.* 

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

· Pictogrammes de danger





GHS02

GHS07

#### · Mention d'avertissement Danger

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

1-méthoxy-2-propanol

#### · Mentions de danger

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position

où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### · 2.3 Autres dangers:

P312

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

#### · Résultats des évaluations PBT et vPvB :

· **PBT**: Non applicable.

(suite page 3)



Page: 3/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 02.11.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 02.11.2022

Nom du produit: NEDCR24

· **vPvB**: Non applicable.

(suite de la page 2)

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:		
CAS: 64-17-5	éthanol	50-100%
EINECS: 200-578-6	♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique:	
Numéro index: 603-002-00-5	Limite de concentration spécifique:	
RTECS: KQ 6300000	Eye Irrit. 2; H319: $C \ge 50\%$	
Reg.nr.: 01-2119457610-43-xxxx	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions	
	communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	10-25%
EINECS: 203-539-1	<b>♦</b> Flam. Liq. 3, H226; <b>♦</b> STOT SE 3, H336	
Numéro index: 603-064-00-3	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions	
RTECS: UB 7700000	communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
Reg.nr.: 01-2119457435-35	_	

- · SVHC Aucun
- · Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers :
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)



Page: 4/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 02.11.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 02.11.2022

Nom du produit: NEDCR24

(suite de la page 3)

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:





Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle :

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 64-17-5 éthanol (50-100%)

VLEP Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

(suite page 5)



Page: 5/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 02.11.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 02.11.2022

Nom du produit: NEDCR24

Nom du produit	: NEDCR24			
			(suite de la page 4)	
CAS: 107-9	CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol (10-25%)			
	ur momentanée: 375			
	ur à long terme: 188	0 11		
	e de pénétration per	-ситапее		
· DNEL	F //I I			
CAS: 64-17			242 / 1 /1	
-	DNEL Worker long	•	343 mg/kg bw/d	
Inhalatoire	DNEL Worker long	•	$950 \text{ mg/m}^3$	
		e/short-term local effects	$19 \text{ mg/m}^3$	
	8-2 1-méthoxy-2-pro			
Dermique	DNEL Worker long	-term systemic	50,6 mg/kg bw/d	
Inhalatoire	DNEL Worker long	-term local effects	$369 \text{ mg/m}^3$	
	DNEL Worker acute	e/short-term local effects	$553,5 \text{ mg/m}^3$	
$\cdot$ <b>PNEC</b>				
CAS: 64-17	-5 éthanol			
PNEC STP		0,72 mg/L		
PNEC aqua	(fresh water)	0,96 mg/L		
PNEC aqua	(marine water)	0,79 mg/L		
PNEC sedin	ient (fresh water)	3,6 mg/kg		
PNEC sedin	nent (marine water)	2,9 mg/kg		
PNEC soil		0,63 mg/kg		
CAS: 107-9	CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol			
PNEC STP		100 mg/L		
PNEC aqua	(fresh water)	10 mg/L		
PNEC sedin	ient (fresh water)	41,6 mg/kg		
PNEC sediment (marine water)		4,17 mg/kg		
PNEC soil		2,47 mg/kg		

### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants : Butylcaoutchouc



Page: 6/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 02.11.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 02.11.2022

Nom du produit: NEDCR24

(suite de la page 5)

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physiqueForme:LiquideLiquide

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 78 °C (CAS: 64-17-5 éthanol)

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: 3,5 Vol %
Supérieure: 15 Vol %
Point éclair: 21 °C
Température d'auto inflammation: 240 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

pH Mélange non polaire/aprotique.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· Cinématique:

· Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

• Pression de vapeur à 20 °C: 59 hPa (CAS: 64-17-5 éthanol)

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,8255 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations :

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

 $\cdot COV(USA)$ : 825,5 g/l / 6,89 lb/gal

· VOC (CE): 100,00 % · COV (CH): 100,00 %

(suite page 7)



*Page : 7/12* 

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 02.11.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 02.11.2022

Nom du produit: NEDCR24

(suite de la page 6)

	(suite de la page o)
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger	
physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique :

· Explosibles désensibilisés

- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- $\cdot$  10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
CAS: 64-17	CAS: 64-17-5 éthanol		
Oral	LD50	7.060 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50/4 h	20.000  mg/l  (rat)	
CAS: 107-9	CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol		
Oral	LD50	5.660 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	13.000 mg/kg (lapin)	

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 8)



Page: 8/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 02.11.2022 Révision: 02.11.2022 *Numéro de version 3 (remplace la version 2)* 

Nom du produit: NEDCR24

(suite de la page 7)

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

	•	avicito	aananana
-		UNICHE	aquatique:

CAS: 64-17-5 éthanol EC50 72h 275 mg/l (Algues)

EC50 48h 12.340 mg/l (daphnia)

EC50 96h 13.000 mg/l (fish)

CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

LC50 48h | 23.300 mg/l (daphnia)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.



Page: 9/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 02.11.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 02.11.2022

Nom du produit: NEDCR24

(suite de la page 8)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Catalogue européen des déchets
- HP3 Inflammable
- HP4 Irritant irritation cutanée et lésions oculaires
- HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
- · Emballages non nettoyés
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · DOT, ADR, IMDG, IATA UN1170
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- $\cdot DOT$ Ethanol mixture
- $\cdot ADR$ UN1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) mélange
- · IMDG ETHANOL (ETHYL ALCOHOL) mixture
- $\cdot$  IATA ETHANOL mixture
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot DOT$



- · Classe 3 Liquides inflammables. 3
- $\cdot$  Label
- $\cdot ADR$



- · Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
- · Étiquette

(suite page 10)



Page: 10/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 02.11.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 02.11.2022

Nom du produit: NEDCR24

	(suite de la page
· IMDG, IATA	
· Class · Label	3 Liquides inflammables. 3
· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin:	Non
<ul> <li>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> <li>· Code danger:</li> <li>· No EMS:</li> <li>· Stowage Category</li> </ul>	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E,S-D A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément instruments de l'OMI	aux Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	**
· DOT · Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 3 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50 ml 2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE MÉLANGE, 3, II

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

(suite page 11)



Page: 11/12

(suite de la page 10)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 02.11.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 02.11.2022

Nom du produit: NEDCR24

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification conforme que règlement délégué (UE) 2021/849 du 28 mai 2021 portant 17ème adaptatie

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2021/849 du 28 mai 2021 portant 17ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant le tableau 3 de l'annexe VI partie 3 du règlement (CE) 1272/2008.

· Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008		
Liquides inflammables	Règles d'extrapolation	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.	

- · Date de la version précédente: 09.12.2021
- · Numéro de la version précédente: 2
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)



### Page : 12/12

(suite de la page 11)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 02.11.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 02.11.2022

Nom du produit: NEDCR24

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3